

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 83 (1947)
Heft: 38

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: Vaud: *Rappel.* — Echallens. — Vevey-Montreux. — *La vérité sur le musée scolaire cantonal.* — A. V. M. G. — *Société évangélique d'éducation.* — Genève: *Le recrutement du personnel enseignant.* — *Quid?* — U. I. G. - Messieurs: *Rectification.* — *Convocation.* — *Les questions à l'ordre du jour.* — U. I. G. - Dames: *Décembre approche.* — Neuchâtel: *Convocation.* — *Notre situation.* — *Solidarité.* — Jura. — *Société suisse des maîtres de gymnastique.* — *Marionnettes.* — *Bibliographie.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE: J. Mottaz: *Supprimer les notes?* — *Bibliographie.*

PARTIE CORPORATIVE

S. P. V.

RAPPEL

Aux membres de la Commission de presse cantonale: séance lundi 27 octobre, à 1700, Café Bock, 1er étage.

* * *

Echallens. Grande salle du Château: vendredi 31 octobre 1947, à 17 heures 15, leçon de gymnastique pour novembre. Une leçon écrite sera remise aux participants.

SECTION VEVEY-MONTREUX

La sortie d'automne est prévue pour le samedi 1er novembre. But: visite du Château d'Oron. Départ 14 h. 33, quai II, gare de Vevey.

S'inscrire jusqu'au 31 octobre auprès de R. Kissling, Panorama 12, Vevey.

LA VÉRITÉ SUR LE MUSÉE SCOLAIRE CANTONAL

Je ne voudrais pas abuser des pages de l'*Educateur*, mais je suis obligé de rétablir des faits; d'autre part, Mlle Landry pose une question à laquelle je dois répondre.

« Qui est responsable du Musée scolaire, dit-elle, je l'ignore, ou plutôt je pense bien qu'il n'est pas plus pourvu de tête que d'autres institutions. » Or notre Musée scolaire a une « tête », le directeur, sous la surveillance d'une Commission formée du directeur de l'Ecole normale, président, du chef du Service de l'Enseignement primaire, du chef du Bureau des fournitures scolaires et de deux délégués de la S. P. V. Ce qui n'empêche pas M. Ferrenoud de dire et de souligner: « Il n'y a pas eu de Commission! »

Mlle Landry fait allusion à un collègue qui, « dans le même mois, n'a pu obtenir du matériel ni pour sa leçon de géographie, ni pour son histoire, ni pour sa leçon de choses ». J'ai vraiment beaucoup de peine

à le croire, à moins que sa commande n'ait été faite en juillet ou en août, où le musée est fermé, ou bien, chose possible mais rarissime, que le bulletin de commande se soit égaré. (Ou encore, peut-être pendant la guerre, en décembre-janvier, où le musée fut fermé pour un mois.)

Quant à M. Perrenoud, j'ai l'impression qu'il ne connaît pas notre musée. (Je ne crois pas qu'il soit au nombre des « usagers » de notre service de prêt.) Il parle d'une « collaboration des cantons romands » et il affirme que le Musée scolaire « devrait être la chose du corps enseignant ». Il ignore donc que le Musée scolaire cantonal vaudois, comme tout ce qui touche à l'instruction publique, est du ressort du canton. (Il existe un musée scolaire à Neuchâtel, Genève, Fribourg, Sion et Lausanne.) Notre Musée scolaire dépend du Département de l'Instruction publique et c'est l'Etat de Vaud qui nous finance presque entièrement. (Par exemple, pour 1948, le budget prévoit une dépense totale de 9000 fr., dont 7745 fr. à la charge de l'Etat. Subvention de la S.P.V. : 800 fr. ; subvention fédérale : 455 fr.)

Enfin M. Perrenoud appelle de ses vœux « un musée tout au service des instituteurs ». C'est enfoncer une porte grande ouverte. Comme si, depuis qu'il existe, il n'avait pas été toujours et entièrement à leur service !

A lire M. Perrenoud, on pourrait croire que notre Musée scolaire est antédiluvien et que rien n'a jamais été fait pour le moderniser. Notre censeur me paraît être de ces « jeunes » qui se figurent que l'on n'a jamais rien fait avant eux...

Une bonne nouvelle pour terminer. A partir de 1948, l'Etat de Vaud allouera au Musée scolaire 1000 fr. de plus par an pour ses achats de matériel d'enseignement.

Albert Chessex.

NOTE DU BULLETINIER

Nous ne pensons pas qu'il était dans l'intention de nos deux collègues d'offenser M. Chessex, dont personne ne nie le parfait dévouement. Pour notre part, nous n'avions vu dans leurs lignes, ni malveillance, ni incompréhension. L'article de Mlle Landry n'exprimait qu'un sentiment de déception..., mélangé malgré tout d'un peu d'espoir de « voir le Musée scolaire amélioré, modernisé ». C'était son opinion, qu'elle exposait franchement ; et il faut pas mal de courage pour dire qu'on a été déçu à qui ne s'en doute pas.

Quant à M. Perrenoud, il manifestait simplement son étonnement de voir M. le Directeur du Musée répondre un peu vivement avant même qu'une commission se soit réunie pour examiner les suggestions de Mlle L. Espérons que cet échange de vue, un tantinet piquant, ne découragera pas les « jeunes », et moins jeunes, qui auraient quelque chose à dire...

Nous estimons que les deux parties ont pu suffisamment exprimer leur opinion. M. Chessex avait droit de réponse, nous nous faisons donc un devoir de publier sa dernière mise au point. Mais nous considérons dès maintenant le débat comme clos ; et puisse le « Musée scolaire » rendre toujours mieux les services qu'on attend de lui.

R. G.

A. V. M. G.

La journée annuelle de l'Association vaudoise des Maîtres de Gymnastique est fixée au samedi 1er novembre prochain, à **Yverdon**. Nouvelle Halle, près le Collège Pestalozzi. Programme:

- 9 h. 15 Leçon aux participants, par N. Yersin, Vevey (tenue de gym.).
- 10 h. 15 Assemblée générale.
- 12 h. 15 Dîner.
- 14 h. 15 Championnat de basket entre sections.

Les instituteurs et institutrices sont cordialement invités à cette manifestation. Les inscriptions pour le dîner sont reçues jusqu'au 29. 10. 47 par le président, Paul-Eug. Rochat, Baumont 52, Lausanne.

Le Comité.

SOCIÉTÉ ÉVANGÉLIQUE D'ÉDUCATION

La rencontre ordinaire d'automne de notre société est prévue pour le samedi 1er novembre, à 14 heures 30, dans la grande salle du Carillon (1er étage), à Lausanne.

Après le culte d'ouverture par M. le pasteur Th.-D. Pache, de Renens, Mlle M. Rambert, psychanalyste à Lausanne, donnera une causerie sur « *Diverses façons d'aimer* ». Tous ceux que l'enfance intéresse et préoccupe, et n'en sommes-nous pas tous, chers collègues, seront heureux d'apprendre comment aimer les jeunes plus intensément et plus sagement, et par là, comment créer autour d'eux du bonheur. Venez donc nombreux à cette séance, publique et gratuite comme d'habitude, où vous êtes d'ores et déjà cordialement invités.

H. P.

GENÈVE

LE RECRUTEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Du concours

Certains docteurs vont disant que la cause première de l'actuelle crise de recrutement tient à la **difficulté** du *Concours d'entrée*: « ... *pota-rinum quipsa milus: voilà justement ce qui fait que votre fille est muette* »... En partie seulement. Et tout d'abord il convient de laisser les choses à leur place: la difficulté d'un concours n'est jamais un obstacle déterminant, sinon il y a belle lurette qu'on ne verrait plus de candidats à Normale ou à Polytechnique. Bien au contraire, la difficulté d'un concours, quand on sait ce qu'il y a derrière, est un stimulant de plus. Seulement voilà: qu'y a-t-il derrière? Une vocation magnifique (encore faut-il l'avoir) mais une position sociale de faux privilégié à cheval entre le fonctionnariat et les professions libérales, sans la tranquillité de celui-là ni les possibilités de celles-ci.

Si le *concours* était seulement difficile, passe, il est des individus et des meilleurs, que la conscience d'avoir vaincu des difficultés, d'appartenir à une élite, contente pleinement. Mais peut-on dire que le

concours est une de ces épreuves qui élèvent ? Un concours difficile, authentique, attirerait à nous le meilleur du lot des porteurs de maturités tandis que notre « tamis » les rebute. On ne saurait prétendre, en effet, que cette accumulation éliminatoire d'examens divers soit l'instrument qui permet de distinguer entre le meilleur et le moins bon. C'est une machine à éliminer, précise et aveugle au dixième près, propre tout justement à éloigner de la profession tout ce qui risquerait d'y créer pléthore de personnel.

... « Pléthore » de personnel enseignant... on croit rêver ! Il n'y aura jamais pléthore d'éducateurs, jamais on ne fera assez pour les « petits d'homme » dans un monde malade dont l'éducation est le seul espoir.

Mais c'est ainsi : s'il ne manque jamais d'argent pour défendre la Patrie, on ne lésine jamais trop quand il s'agit de la faire, de la construire.

Pendant des années, on a dégoûté les jeunes de l'enseignement par des tracasseries et des exigences mesquines : qu'on songe par exemple à l'atmosphère empoisonnée que créait dans une volée la présence de candidats « libres » ; qu'on songe à certains cours supprimés à l'extinction de leur titulaire ou lorsque enfin ils avaient de soi-même administré la preuve qu'ils n'étaient d'aucune utilité... Notre *concours* n'est pas une porte d'entrée, il est une barrière. Ce qu'il faut, ce n'est pas disloquer la barrière, c'est refaire une porte, bien construite, sans ornements ni vaines chicanes. Une porte, pas des barbelés.

En tout premier, il semble que la question des branches éliminatoires doive être revue sous peine de devenir régulièrement prétexte à des entorses dont il faut être aveugle pour ne pas voir qu'elles réduisent ces éliminatoires à une formalité plaisante. On ne *peut* pas (on n'en a pas le droit) éloigner définitivement du *concours* un candidat qui aurait échoué pour la musique et qui sortirait le premier aux épreuves de capacité. Alors, pourquoi maintenir sur le papier ce qui ne résiste pas au choc avec la réalité.

La musique. Nous nous arrêtons un peu à la musique, qui « tient la vedette » au dernier *concours*. Aussi bien paraît-elle être la pierre d'achoppement N° 1... et pour cause ! Verriez-vous qu'on se prît à demander à un candidat qui n'aurait jamais appris à lire, d'interpréter un texte ? C'est exactement ce que représente l'examen **éliminatoire** de musique. Le *concours* est ouvert à tous les porteurs de maturités (aux porteurs de beaucoup d'autres choses aussi, malheureusement) cela veut dire qu'à deux mois de l'épreuve, tous les bacheliers peuvent s'inscrire. Or une infime minorité d'entre eux auront acquis, à ce moment, la culture musicale qui leur permettrait d'affronter les difficultés de la lecture à vue, qu'au risque de me trouver en désaccord avec mes collègues et en délicatesse avec mes possibilités dans ce domaine, je persiste à trouver normales. Par conséquent il s'agirait de limiter (c'est encore une question de conséquence) de limiter l'examen de musique aux seules épreuves destinées à déceler si un candidat est absolument incapable

d'acquérir la culture musicale nécessaire, et de créer par contre un *cours régulier de solfège*, dans le cadre des trois ans d'études. Je déplorerais pour ma part que ce fût en lieu et place du cours de « Culture auditive » qui présente des possibilités d'enrichissement remarquables¹, mais je crains que là soit matériellement la seule possibilité : si on est obligé de choisir, il faut choisir de former des lecteurs passables et renoncer à cultiver des gens qui ne profiteront qu'imparfaitement de leur culture parce qu'il leur manque les bases indispensables.

Je sais bien que c'est là une solution de misère. Mais il en faut une. La seule façon de résoudre efficacement le problème serait d'obtenir que le solfège et la culture musicale fussent enfin rendus obligatoires au Collège (supérieur surtout). On demeure d'ailleurs confondu que nos « humanités » touchent à tout sauf à la musique. Pour l'enseignement primaire, cela a pratiquement des effets désastreux et ceux qui souffrent d'une préparation insuffisante ont quelque droit à demander des comptes à ceux qui sont responsables de la formation des élèves-maîtres... pour lesquels l'école primaire n'est pas que la préface des études secondaires mais encore leur conclusion, leur suite logique.

Il y a vingt ans que l'inspecteur cantonal pour la musique s'efforce de faire comprendre la chose en haut lieu. Faut-il s'en désespérer ? Il est des cas où il suffit d'incliner légèrement le clou pour le faire pénétrer dans la planche. On n'est pas obligatoirement réduit à changer de planche, et il ne sert de rien de taper plus fort. Tant mieux si on trouve mieux qu'une solution de misère. De toutes façons il faut faire quelque chose pour remédier à une incohérence choquante, dont les conséquences vous font parfois lever les bras au ciel.

QUID ?

La question se pose, nous est posée avec toute l'acuité que lui donne la situation. La situation qui exige une réponse. Nous savons bien que le problème n'a rien d'une amusette, que le Département s'en fait un souci et que par la force des choses, notre point de vue ne nous permet d'envisager qu'une des faces de la question, mais nous pensons que dans ce domaine surtout la collaboration peut déployer des effets salutaires. L'Enseignement est un phénomène biologique extraordinaire qui comporte un système de circulation à sens unique. On pourrait changer cela. Les Unions du Corps enseignant ne prétendent point avoir trouvé la panacée mais seulement un moyen (la commission paritaire à l'étude) d'unir véritablement toutes les forces pour une meilleure formation de la jeunesse.

Encore ceci : l'aménagement des conditions d'entrée ne résoudra pas tout, ni la collaboration. Il faut renoncer, suivant en cela le tardif conseil de M. Lachenal, à garder au Département de l'Instruction publique sa place de parent pauvre. L'Instruction publique n'est-elle pas l'enfant chéri de la Démocratie ?

M.

¹ Je ne dirai jamais assez le plaisir que j'ai éprouvé à me « laisser aller » aux exercices que Jo Bärswyl nous proposait, bien qu'alors pas plus qu'aujourd'hui, je ne fusse parvenu à établir un rapport quelconque entre les notes et les petits points noirs dont on dit qu'ils les représentent.

U. I. G. - MESSIEURS**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE DU 8 OCTOBRE****Rectification**

C'est par erreur que nous avons signalé l'admission de notre collègue *Girod*, admis antérieurement. Les collègues admis le 8 sont **J. Pellet** et **Ed. Excoffier**. Toutes nos félicitations.

Les dernières volées sont entrées en masse à l'U.I.G. Cet état de choses réjouissant durera pour autant que les derniers entrés sauront garder le contact avec ceux qui les suivent immédiatement.

M.

CONVOCATION

Les membres de l'U.I.G. Messieurs sont convoqués en

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

le jeudi 30 octobre, à 9 h. 30 (matin). — Local : Café de la Bourse, 14.
Fusterie

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 8.
2. Rapport de la commission « Bureau-Permanence » ; discussion.
3. Nomination d'une commission pour l'étude des moyens de parer à la crise de recrutement.
4. Rapport sur les travaux de la commission de Presse. Constitution de l'équipe des correspondants.
5. **Commission paritaire**. Présentation du projet U.I.G. - U.A.E.E.
6. L'allocation d'automne.
7. Propositions individuelles.

Le Comité.

LES QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR

On se rappelle qu'au moment où Mathilde Gêroudet proposa au nom des Dames la fusion des deux Unions, ce projet ne suscita aucun enthousiasme parmi nous. Par contre il fit surgir une proposition Uldry-Matile de constitution d'un **Bureau commun** voué à l'examen des questions intéressant tout l'enseignement et à l'organisation d'éventuelles actions communes.

D'autre part, on sait que Ad. Lagier préconise depuis fort longtemps la création d'une **permanence** qui assurerait la continuité de l'action de l'Union et contribuerait à renforcer le sens d'appartenance à une communauté corporative chez chacun de nos membres. Belle idée à la vérité et de la réalisation de laquelle on peut attendre beaucoup. Et d'autre part réalisation nécessaire si l'on songe à la position de l'Union en face d'autres organisations.

Crise de recrutement. Parmi les solutions possibles il faut compter sur *l'augmentation de l'effectif des classes* jusqu'au maximum légal. Ce serait la ruine de vingt ans d'efforts en vue de « promouvoir » des conditions d'enseignement à la mesure de l'enfant. Il est d'autres solutions. Il est bon d'examiner les éventualités « tandis qu'il est temps » !

Commission de Presse. La prise de contact avec les délégués des rédactions de journaux permet d'envisager le passage à l'action : que ceux qui ont quelque chose à dire saisissent l'occasion et apportent le secours de leur plume !

Commission paritaire. Le projet doit être sérieusement discuté avant d'être proposé à nos autorités.

Ordre du jour captivant, jour faste, heure... du berger ! tout y est.
A jeudi chers collègues ! M.

U. I. G. - DAMES

DÉCEMBRE APPROCHE...

et ramène, cette année, pour notre section, l'obligation de préparer la traditionnelle rencontre d'Escalade. Il dépend de chacune que cette obligation soit pour les organisatrices une corvée exténuante et décevante, ou l'occasion d'une collaboration joyeuse, cordiale, aboutissant à quelques heures de détente bienfaisante dans l'amitié. Qui veut aider celles qui sont déjà à la tâche ? On demande des talents... Que toutes celles qui savent chanter, danser, dire, etc., etc., veuillent bien s'annoncer dès aujourd'hui à notre présidente, Mlle J. Meyer, Poterie 2, tél. 250 91. On a besoin de toutes.
La bulletinière.

A mon grand regret, je me vois obligé de renvoyer à un prochain numéro un « Pro Domo » et la suite de l'étude sur la « Commission paritaire » de Matile, qui remplacent sur le marbre l'article ci-dessus : « Du Concours », retardé de deux semaines.
G. W.

NEUCHÂTEL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA S. P. N.

à Neuchâtel, Aula de l'Université, le samedi 15 novembre, à 14 h. 15.

Ordre du jour :

1. Conférence de M. Maurice Jeanneret, professeur, « Beauté et laid dans l'art ».
2. Procès-verbal.
3. Rapport du président.
4. Revision des statuts de la S. P. N.
5. Nos traitements, propositions du C.C.
6. Divers.

A l'issue de l'assemblée :

séance de la Société de Travaux manuels et Réforme scolaire.

Le Comité central.

NOTRE SITUATION

Au moment où paraîtront ces lignes, le Grand Conseil aura prononcé sur deux projets qui lui sont soumis par le Conseil d'Etat. Il s'agit tout d'abord de l'*Allocation d'automne*. Par décret du 30 septembre 1947, le Conseil d'Etat prévoit les allocations suivantes aux titulaires de fonctions publiques :

Fr. 250.— pour les titulaires mariés, ou ayant un ménage,

Fr. 210.— pour les célibataires, veufs ou divorcés.

Nous avons demandé fr. 300.— pour tout le monde. Le Conseil d'Etat a jugé bon de s'en tenir aux normes fédérales, ainsi qu'en fait foi l'extrait ci-après du rapport présenté au Grand Conseil : « Il nous paraît que, dans ce domaine, il y a un intérêt évident pour les cantons et les communes à adopter des mesures prises par les autorités fédérales ; on évite ainsi des comparaisons qui sont la source de nombreuses discussions. Nous ne doutons pas que les intéressés seront satisfaits de ces propositions, alors même qu'elles ne correspondent pas tout à fait à leur requête. »

Nous prenons acte avec intérêt de ces dispositions de l'autorité. Nous n'aurions pas à nous plaindre d'être placés, *pensions de retraite comprises*, sur le même pied que les fonctionnaires fédéraux.

Nos retraités, à leur tour, bénéficieront des allocations suivantes : pour ceux qui ont charge de famille : fr. 120.— ; pour les isolés : fr. 90.—. En outre le « plafond » du revenu est élevé respectivement à fr. 5000.— et 3700.—.

Selon toutes prévisions, le Grand Conseil adoptera le décret. Il aura d'autre part à discuter une modification de la loi concernant l'acquisition de la *haute-paie*. Le Conseil d'Etat, considérant que la répartition actuelle ne correspond plus aux besoins de toute une classe des intéressés, propose que la haute-paie soit acquise en *dix annuités* égales, à partir de la 3e année de service, les périodes de remplacement d'une durée de six mois au minimum devant entrer en ligne de compte pour le corps enseignant.

Voilà certes une mesure attendue, dont la mise à exécution sera appréciée par nombre de jeunes collègues, entrés tard dans la carrière et qui ont peine à faire face à leurs charges familiales. Souhaitons que le Grand Conseil veuille bien ratifier les propositions du gouvernement !

D'autres dispositions actuellement envisagées font preuve de la bienveillante compréhension du Conseil d'Etat envers les modestes serviteurs du pays que nous sommes. Des projets d'arrêtés sont soumis aux communes pour préavis. Ce sera le sujet d'un prochain article.

S. Z.

SOLIDARITÉ

Par l'entremise de M. André Bovet, directeur de la bibliothèque de la ville de Neuchâtel, un instituteur retraité français nous adresse un appel. Ce collègue, M. Louis Borne, à Boussières (Doubs), a publié déjà plusieurs volumes d'histoire, dont certains furent couronnés. Il annonce

maintenant la publication d'un nouvel ouvrage : « *L'instruction publique en Franche-Comté avant 1792* » pour lequel il cherche des souscripteurs afin de pouvoir passer à l'impression. Le prix serait de fr. 500.— français. Pouvons-nous lui venir en aide ? Plusieurs d'entre nous s'occupent de bibliothèques où ce volume trouverait peut-être place. Et ce serait une bonne action.

Les souscriptions sont à adresser à M. Louis Berne, instituteur retraité, à Boussières (Doubs).

S. Zwahlen.

JURA

Chacun l'a lu dans le No 34 du 27 septembre écoulé : Le Jura ne fournit à la rédaction du « Bulletin » que le 2 % de sa matière.

Il ne se passe donc rien dans le Jura !

Et pourtant ! mais pour le relater, il faudrait un bulletinier et le Jura n'en a plus !

Notre collègue Perrot, si apprécié, n'en veut plus. Surchargé de besognes de toute sorte, il a remis sa démission de correspondant au « Bulletin » au Comité central.

Qui le remplacera ?

Chers collègues jurassiens qui avez plaisir à manier la plume, qui êtes au courant de la vie de nos sections et qui voulez sacrifier une heure par semaine au journal corporatif de la Romandie, envoyez-nous votre adresse. Le comité central serait heureux d'avoir beaucoup d'inscriptions.

Voici, en attendant, quelques nouvelles de la vie de notre association jurassienne :

La section biennoise prépare soigneusement le congrès jurassien de 1948. Fixé définitivement au 5 juin, il se déroulera à la maison Wyttenbach, en plein centre de la ville. On sait que notre collègue, le Dr Marcel Joray, proviseur à La Neuveville, travaille à l'élaboration du rapport sur ce thème : « Droit à l'instruction gratuite à tous les degrés. » Quelques sections ont déjà discuté ce sujet lors de leur récente assemblée d'été, mais le comité central n'a encore reçu aucun rapport. Il se recommande auprès des présidents des sections. Le délai d'envoi des rapports est, rappelons-le, fixé au 31 octobre.

Le banquet est prévu à la Maison du peuple où tous les congressistes pourront être servis dans la même salle ; on y assistera aussi à la soirée familière. Nous reviendrons, en temps utile, sur ce sujet. Au premier octobre écoulé, le comité central a créé un fonds destiné à l'organisation d'un « Centre jurassien d'informations pédagogiques ». Un versement de Fr. 1000.— provenant d'un don a été fait à la Caisse d'Epargne de Courtelary. (Ne voyons, dans ce geste, rien qui puisse se rattacher à la campagne séparatiste actuelle. L'idée était dans l'air depuis deux ans au moins et ce n'est que la réalisation qui a coïncidé avec le surprenant vote du Grand Conseil bernois.)

Le Comité central a entrepris des démarches auprès du Comité du

cinéma scolaire de Moutier. Ce comité gère un fonds assez coquet, accumulé par le bénéfice d'une série de tournées cinématographiques dans le Jura. Le but visé n'a plus guère sa raison d'être, et, si les collègues des districts de Moutier et de Delémont, qui sont propriétaires effectifs du fonds, le veulent, le « Centre d'informations pédagogiques jurassien » pourrait voir bientôt sa réalisation. Le Comité central, ici aussi, attend une réponse !

La S.P.R. a constitué une Commission de presse, destinée à renseigner le public sur les tâches et les difficultés de l'Ecole. Elle s'occupera aussi des programmes de la Radio et, à l'occasion, relèvera le gant lorsque l'Ecole sera attaquée injustement. Le Comité central a désigné MM. le Dr Chs Junod, directeur de l'Ecole normale de Delémont, et Henri Borruat, instituteur à Fahy, comme membres de cette commission.

On se souvient que la S.P.J. a été chargée par les délégués des sections d'étudier la question des élections d'instituteurs dans le Jura, ce à la suite de campagnes fort peu reluisantes. Une sous-commission formée de MM. Maurice Petermann, maître secondaire à Bassecourt, Jules Perrenoud, instituteur à Fontenais et Georges Chappuis, instituteur au Noirmont, tous les trois présidents de sections, prépare un rapport à ce sujet.

M. Chabloz, rédacteur de l'« Educateur », a demandé l'aide d'un comité de rédaction, afin de n'être pas seul à choisir la matière alimentant l'« Educateur ». Chaque section cantonale devant fournir un membre de ce comité, le comité central a désigné à ce poste M. Théodore Lüscher, instituteur à Bévillard.

La Société pédagogique jurassienne a été représentée aux fêtes du Centenaire de « L'Emulation jurassienne » par M. Jules Perrenoud, président de la section d'Ajoie, et tout naturellement, nous avons présenté, à la jubilaire, nos vœux et nos souhaits.

Une assemblée populaire jurassienne ayant été convoquée par la presse à Delémont, le 20 septembre dernier, à la suite du trop fameux vote du Grand Conseil bernois, le Comité central a jugé bon de s'y faire représenter. Sans prendre parti pour un 26^e canton jurassien (cette attitude ne pourrait être prise que par une assemblée de délégués ou même un congrès), le Comité a jugé de son devoir d'être aux côtés des autres associations jurassiennes dans la lutte que doit constamment soutenir une minorité linguistique. Un dernier mot pour terminer cette chronique : L'« Educateur » fait un gros effort pour donner à tous les instituteurs de langue française de notre pays une documentation « à la page ». Cela ne va pas tout seul, et le Jura, dans ce domaine, doit aussi briller par un 2 % d'apport. Deux cas, ces derniers temps, m'ont frappé. Un collègue se plaignait de la disparition de l'ancienne « Partie pratique de l'Ecole bernoise », dans laquelle il ne peut plus publier une documentation intéressante.

« As-tu soumis ton texte à M. Chabloz ? »

— Je n'y ai pas pensé. »

Un autre collègue fait dactylographier des séries de problèmes fort intéressants. Il a tout le souci de la multiplication de son œuvre, alors que l'« Educateur » est lui-même éditeur. Lui aussi n'y avait pas songé. Il est facile de dire que l'« Educateur » n'apporte pas ce qu'on voudrait. C'est pourtant notre journal, payé par nos cotisations (si celles-ci passent par Berne, cela ne change rien à la chose !) et il nous satisfera au moment où nous lui donnerons de quoi nous satisfaire. Jp.

SOCIÉTÉ SUISSE DES MAÎTRES DE GYMNASTIQUE

PUBLICATION DES COURS DE SPORTS D'HIVER

La S. S. M. G. organise du 27 au 31 décembre 1947 pour le corps enseignant de la Suisse romande les cours suivants :

Cours de ski :

1. à Villars, pour institutrices,
2. à Bretaye, pour instituteurs,
3. à Adelboden, pour institutrices et instituteurs,
4. à Airolo, pour institutrices et instituteurs. Ce cours est réservé au Tessin,
5. au Stoos, pour institutrices et instituteurs.

Cours de patinage :

1. à Lausanne, pour institutrices et instituteurs,
2. à Davos, pour instituteurs. Ce cours de patinage et de jeux sur la glace est réservé aux bons patineurs. Le nombre des participants est limité.

Communications

Ces cours sont réservés aux institutrices et aux instituteurs diplômés qui ont l'occasion d'enseigner le ski ou le patinage à leurs élèves. Prière de joindre à l'inscription une attestation des autorités scolaires locales.

Dans certains cas, on pourra admettre des candidats au diplôme de maître aux écoles moyennes, des maîtresses ménagères ou des maîtresses d'ouvrages.

Les débutants ne sont pas admis.

Pour le cours du brevet au Stoos, ne seront admis que les très bonnes skieuses ou skieurs. Ce cours commencera déjà le 26 décembre. Les examens pour l'obtention du brevet d'instructeur de ski auront lieu les 1 et 2 janvier 1948.

Pour tous les autres cours ne s'inscrire que pour le lieu de cours le plus rapproché de votre domicile. Aucune dérogation ne sera admise.

Indemnités : 5 indemnités journalières de fr. 7.—, 5 indemnités de nuit de fr. 4.— et le remboursement des frais de voyage, trajet le plus direct.

Les inscriptions doivent être envoyées jusqu'au 20 novembre 1947, au plus tard, au président de la Commission technique : F. Müllener, inspecteur de gymnastique, Zollikofen.

Zollikofen, 10 octobre 1947.

Le président de la C. T. : F. Müllener.

COMMUNIQUÉ

MARIONNETTES

Il peut paraître vain, il peut paraître puéril de faire l'éloge de son propre travail. Cependant avant de solliciter audience auprès des institutrices et des instituteurs, les poupées de bois de Jacques Harlaine désirent déposer leur carte dans votre journal. Si l'hospitalité de ces lignes m'est offerte par votre bulletin corporatif, vous connaîtrez celui qui frappera un jour à votre porte pour vous offrir du spectacle. — Du spectacle? — Et pourquoi pas après tout. Pour une fois, voulez-vous remplacer le film éducatif par une heure de marionnettes? Recommandez notre spectacle, sans grande prétention, hors celui de vouloir bien faire, et de contribuer à laisser une vivante image de Péroult, La Fontaine, Molière, dans le cœur de vos petits.

Trois années durant « Paris Marionnettes » a rayonné dans les écoles de Paris et de sa banlieue. Il souhaite de tout cœur inspirer la même sympathie auprès du Corps enseignant romand que celle qu'il reçut dans les écoles françaises, et soulever le même enthousiasme auprès des enfants suisses.

Jacques Harlaine, animateur de « Paris Marionnettes ».

BIBLIOGRAPHIE

Le bracelet de turquoise, par André Theuriet,

Le diffamateur, par Ernest Zahn.

(Editions du « Plaisir de lire », Société romande de lectures pour tous, Chemin des Clochetons 19, Lausanne.)

Comment une tierce personne est introduite dans un jeune ménage, à la faveur de la faiblesse du mari et de la vanité de la femme, et comment la catastrophe est évitée de justesse, c'est ce que vous dira *Le Bracelet de Turquoise* d'André Theuriet. L'académicien français a écrit là un roman tout ce qu'il y a de moins académiquement figé, tout ce qu'il y a de plus habilement construit et vivant.

Le Diffamateur est la sobre et puissante évocation d'un conflit de famille qui prend sa source dans le caractère intraitable du père. — Cette œuvre âprement belle est due à la plume d'un écrivain qui est considéré comme le meilleur de nos conteurs suisses contemporains. L'excellente traduction de S. Lebet a su conserver tout son caractère à ce récit, un de ceux qui vous tiennent le lecteur en haleine jusqu'à la dernière ligne.

On ne saurait trop recommander ces deux ouvrages à ceux qui veulent, à prix modique, des lectures de choix.

Membres de la S.P.R., favorisez de vos achats les annonceurs de votre organe corporatif.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

SUPPRIMER LES NOTES ?

Les lignes qui vont suivre sont extraites d'une communication faite le 3 juin 1947 à la conférence des directeurs d'écoles du canton. Ce n'était pas un rapport, le temps nous ayant malheureusement manqué pour faire les enquêtes, les études et les expériences qu'il eût fallu faire pour parler avec autorité de ce sujet, mais c'était au moins un témoignage : le témoignage de ce que nous avons essayé de faire au Collège de Nyon depuis 1943 pour porter remède à des abus qui nous semblent compromettre gravement, et même rendre négative l'action éducative de l'école, par quoi nous entendons sa contribution à l'édification, en ses élèves, de la personne morale.

La situation est certes beaucoup plus grave dans l'ordre secondaire (dans lequel ont d'ailleurs été faits nos essais) que dans l'ordre primaire, mais il faut avouer que c'est à l'école primaire que le mal prend naissance et qu'il est bon de ne pas se le dissimuler.

Les trois reproches principaux que nous faisons aux notes chiffrées, et que nous ne sommes ni les seuls, ni même les premiers à leur faire, sont les suivants :

- a) beaucoup d'élèves, pour beaucoup de branches, travaillent pour la « note », pour la moyenne ;
- b) cette attitude à l'égard du travail scolaire est une des causes principales de la tricherie ;
- c) la note chiffrée ne permet pas de tenir compte des différences qualitatives, ni surtout de les exprimer.

I. Les avantages du système actuel

En revanche, le système comporte des avantages si indiscutablement avérés qu'il pourrait sembler vain, sinon dangereux, d'y renoncer :

- la simplicité et la netteté ; la commodité et la précision ;
- la possibilité qu'il nous donne de trancher arithmétiquement les difficultés de la promotion et de la sélection ;
- le prestige, quasi magique, du chiffre, et le caractère indiscutable des opérations arithmétiques ;
- la sanction des lois et des règlements ;
- la force de la tradition de l'habitude et du mouvement acquis.

Il faut dire encore qu'il n'était pas prouvé que notre premier reproche au système : « pousser les enfants à travailler pour la note plutôt que par intérêt pour ce qu'ils font ou par « conscience professionnelle » fût inhérent au système des notes chiffrées ; il était encore moins certain que ce fût vraiment là une cause importante de la tricherie ; quant aux renseignements qualitatifs, la majorité des parents ne s'en soucient guère.

Malgré tout cela, notre conviction était si forte que nous avons soumis à une sévère critique toutes les affirmations que je viens de relever.

1. *Les notes chiffrées, dit-on, sont le moyen le plus expressif, le moins*

équivoque, le plus objectif, le plus précis et le plus commode d'apprécier la valeur d'un travail.

Voire ! Nous ne discuterons pas de leur simplicité, incontestable, ni de leur commodité ; mais nous remarquerons cependant que de simple à simpliste il n'y a qu'un pas, et que la commodité est un oreiller où l'on risque de s'endormir.

C'est surtout à la précision, à la netteté, à l'objectivité prétendues des notes chiffrées que nous en avons :

Nous prétendons au contraire que toute note chiffrée est en réalité un jugement de valeur où l'équation personnelle de celui qui fixe la note a une importance déterminante, si juste et équitable, si « objectif » qu'il se veuille ; que le caractère absolu du chiffre est un trompe-l'œil, où la précision apparente de la note est une escroquerie d'autant plus flagrante que l'échelle permet une plus grande précision (l'erreur imputable à l'équation personnelle pouvant être 10 à 20 fois plus grande que l'approximation permise par l'échelle des notes).

La valeur de la plupart des travaux, la valeur scolaire d'un élève s'expriment d'abord en un jugement, même s'il n'est pas formulé, et la traduction en chiffre de ce jugement est affectée d'une foule de facteurs extrinsèques qu'il n'est pas intéressant d'énumérer, mais qui aboutissent à des conclusions paradoxales.

Permettez-moi de citer quelques exemples : persuadé, quant à moi, de l'illusion, du « bluff » des notes et des moyennes, j'ai prié mes collègues primaires de me donner chaque année, en deux ou trois lignes, un jugement sur chacun de leurs élèves, et d'y relever ce qu'ils estiment le plus frappant et le plus intéressant dans leur intelligence, leur caractère, leur affectivité, le milieu familial, etc. D'autre part, je relève aussi sur les fiches personnelles des élèves, où ces jugements sont consignés, la moyenne générale de chaque élève, et celle de la classe. Voici quelques-uns de ces jugements et la moyenne correspondante :

Elève	classe	
— 7,8	7,7	<i>Mentalité inférieure à son âge ; peu douée en calcul.</i>
— 7,9	8,1	<i>Enfant nerveux, instable, peu normal. Dérange une classe primaire. (Cet enfant venait d'une classe de développement.)</i>
— 8,5	7,7	<i>Très gentille élève, régulière. Son application supplée à son intelligence moyenne.</i>
— 8,9	7,1	<i>« intelligent, chercheur, mais parfois bien désagréable », et l'année suivante, pour le même élève :</i>
9,4	7,8	<i>« A légèrement fléchi ». Intelligent, mais le moral paraît parfois douteux.</i>
— 9	8	<i>Intelligence moyenne. Bonne en travaux manuels. Enfant polie et très consciencieuse.</i>
— 7,5	7,1	<i>Forte déficience intellectuelle et surtout morale, mais malin et rusé.</i>

2. Les notes permettent de trancher arithmétiquement le délicat problème de la promotion, du classement, de la sélection des élèves et les difficultés qu'il suscite.

A l'école primaire, il n'y a guère de maîtres qui ne puissent dire à coup sûr quels élèves devraient être promus ; c'est bien en définitive le jugement qualitatif et global qu'on porte sur un élève qui l'emporte, et l'on voit, pas si rarement que cela, certaines petites opérations pas tout à fait justes ni correctes assurer à une décision équitable et fondée l'apparence de la légitimité arithmétique.

Et puis, si l'on se pose sérieusement la question, ces totaux, ces moyennes, à quelle réalité humaine correspondent-ils ? Quelles aptitudes décèlent-ils ? Quels pouvoirs manifestent-ils ? Un seul d'entre nous osera-t-il vraiment soutenir que celui qui obtient une moyenne de 80 % soit meilleur élève (même sur le seul plan scolaire) que celui qui n'obtient que 75 % ?

Plutôt que de s'hypnotiser sur ce 75 %, n'importe-t-il pas bien davantage à des parents de savoir, par exemple, que leur fils est maître de ses muscles et habile de ses doigts, qu'il a une mémoire précise des faits et des mots, mais que son raisonnement est lent et maladroit, son intelligence butée et sa sensibilité peu développée ? Evidemment, on peut lire tout cela entre les lignes du carnet, mais n'est-il pas plus utile et plus important pour les parents de le lire en clair, plutôt que de l'inférer avec une incertitude d'autant plus grande qu'ils connaissent moins bien les exigences de l'école actuelle, de chaque branche et de chaque maître ?

N'est-ce pas justement une des tâches essentielles de l'école que de déceler les aptitudes de chacun de ses élèves, et de communiquer aux parents ses découvertes, pour les aider dans la tâche difficile de l'orientation scolaire ou professionnelle ? alors qu'aujourd'hui encore, lorsque le hasard ou l'arbitraire n'y sont pas leurs seuls guides, ils doivent s'en remettre au jugement d'un conseiller qui, si bien préparé et armé qu'il soit, n'aura vu ses sujets que pendant quelques heures.

3. *La principale force du système réside probablement dans le prestige quasi magique du chiffre.* Ce prestige est si fort qu'on n'ose plus mettre en question la légitimité de l'opération par laquelle une réalité humaine et vivante a été traduite par un chiffre.

Ainsi, dans les jeux que certaines revues offrent à leurs lectrices, on doit répondre à des questions apparemment innocentes : on obtient, selon ses réponses, un certain nombre de points, qu'on additionne, et, suivant que le total est entre telles ou telles limites, on est une épouse modèle, un homme de génie, un parfait citoyen, ou bien l'on est encore une bonne épouse, un homme de valeur, un citoyen honnête, ou bien l'on n'est plus qu'un citoyen médiocre, etc. Je suis persuadé que la plupart des lectrices — et des lecteurs — surtout quand le résultat flatte leur amour-propre, ne doutent pas un instant de la légitimité du brevet qu'ils viennent de se décerner.

De même au laboratoire de psychologie appliquée, presque toujours les tests donnent des résultats numériques, en % ; les expérimentateurs débutants sont presque toujours dupes des chiffres qu'ils ont obtenus et c'est une des grandes difficultés du professeur que de faire admettre aux étudiants l'énorme importance des différences qualitatives et des deux

équations personnelles : celle de l'expérimentateur et celle du sujet. C'est l'aventure du *statuaire et de la statue de Jupiter*.

Avouons que pour nous, corps enseignant, cette croyance assez aveugle de la plupart des parents dans les règles de l'arithmétique d'une part, et surtout dans la légitimité de leur application aux résultats scolaires est une sauvegarde, et qu'il y a bien du risque à scier la branche sur laquelle on est assis. La question est de savoir si le souci de notre tranquillité sera plus fort que les exigences de notre conscience professionnelle.

4. *Que les notes soient prévues par les lois et les règlements*, cela n'importe que dans la mesure où ceux qui estiment ce système fâcheux ne sont pas assez convaincus ni assez nombreux pour faire changer ces lois et ces règlements.

5. En revanche, *le fait que tous, élèves, parents, maîtres, directeurs, inspecteurs, députés, chefs de service, conseillers d'Etat, nous ayons vécu sous le régime de la note* nous paraît infiniment plus important : indépendamment de tous les avantages que nous ne pouvons lui dénier, c'est le régime établi, c'est le seul que nous ayons connu, il est arrivé à un point de perfection (dans le bien ou dans le mal) tel, que tout autre essai aura, comparé à lui, un fâcheux air d'improvisation et d'à peu près.

D'autant que, nous dira-t-on, les élèves eux-mêmes veulent des notes : le sauteur veut savoir combien de cm. il a sautés, le coureur, combien de secondes il a mis pour courir ses 100 mètres, l'élève combien de points lui vaut sa dictée.

Distinguons : il ne me paraît pas contestable que nous avons tous un besoin profond, élémentaire, et légitime, de connaître le jugement que des tiers impartiaux portent sur notre activité ou sur notre personne, de « prendre notre mesure ». Plus vivement que nous encore, les enfants éprouvent ce besoin : ils veulent connaître notre jugement, ses critères, ils veulent pouvoir se comparer à des points de comparaisons qui leur soient accessibles, tel de leur camarade, la moyenne de leur classe, leurs résultats antérieurs ; nous n'avons pas le droit en cela de les décevoir, nous devons exprimer notre jugement aussi nettement et franchement que possible ; je dirai même que nous devons encourager nos élèves à solliciter ce jugement, à « prendre leur mesure », à chercher avec nous leurs qualités et leurs défauts : c'est salutaire à leur modestie, c'est nécessaire à leur progrès. Mais tout cela n'implique pas que le besoin d'avoir des notes soit chez l'enfant un de ces besoins primitifs et sains auxquels le pédagogue doit déférer, ni surtout ne légitime l'actuelle comptabilité scolaire, avec ses totaux, ses moyennes et ses rangs. Car c'est ce système qui fait dégénérer une saine modestie, un sage sens de la mesure, en constante comparaison avec les autres, une tonique émulation en rivalité et en jalousie.

6. *Pour conclure et résumer cette critique* à laquelle nous avons soumis les avantages du système des notes, il nous a semblé :

— que leur netteté et leur précision est un leurre, pour ne pas dire une escroquerie,

— un danger la possibilité qu'elles nous offrent de trancher arithmétiquement des difficultés humaines,

— et que, si elles ont pour elles la loi, la routine et la tradition (mais non pas, comme d'autres le prétendent, la tendance profonde des enfants), ces constatations (dont il faudra tenir compte si l'on se décide à agir), ne suffisent pas à justifier leur maintien, si les reproches que nous leur faisons sont fondés, ce que nous examinerons dans un prochain article.

J. Mottaz.

BIBLIOGRAPHIE

L'Ecole active, par Ad. Ferrière, Dr en sociologie. 5e édition remaniée. Editions Delachaux & Niestlé (Collection d'Actualités pédagogiques et psychologiques), Neuchâtel et Paris.

Collaborateur dès la première heure de l'Institut J.-J. Rousseau de Genève, Ad. Ferrière a lancé dans le monde entier les termes d'« Ecole active » dont la fortune, au lendemain de la première guerre mondiale, fut considérable. Ceci présentait un danger. A l'usage, les conceptions les plus toniques sont édulcorées. On a inventé les méthodes actives mises au service de programmes scolaires contraires à la psychologie de l'enfant et à son bien, qui est, tout compte fait, celui de la société de demain.

Il convient de réagir. C'est pourquoi il est bon que paraisse à nouveau « L'Ecole active », dont la première édition date de 1920. L'auteur a fondu en un seul volume les chapitres essentiels de l'« Ecole active » et de l'« Autonomie des écoliers » en élaguant du texte les exemplaires empruntés au début de ce siècle et qui sont périmés. Plus que jamais, le monde a besoin de ces pages désormais classiques. L'état moral de la jeunesse d'après guerre est inquiétant. Profonde est l'ignorance de beaucoup de jeunes maîtres car on ne leur a pas enseigné systématiquement les méthodes de l'éducation nouvelle, fondée sur la psychologie de l'enfant. Ce livre capital vient à son heure.

Le transfert dans l'intelligence pratique chez l'enfant, par Esther Bussmann. Collection d'actualités pédagogiques et psychologiques, chez Delachaux et Niestlé, éd., Neuchâtel et Paris. 158 pages avec quelques dessins du dispositif d'expérimentation. Prix : 5 fr. 50.

Mme Bussmann procède à une critique serrée de certaines théories du transfert, entre autres de celle de Thorndike et de celle dite de la Gestalt (théorie de la forme). Elle reproche à leurs auteurs de trop ignorer l'activité de contrôle et de correction du moyen employé par le sujet. De même, la théorie de Tolman, si intéressante soit-elle, est incomplète en ce qu'elle ne différencie pas assez l'inférieur du supérieur.

Mme Bussmann reprend l'idée d'assimilation dans le transfert telle qu'elle ressort des travaux de M. Jean Piaget (La naissance de l'intelligence chez l'enfant). Elle est ainsi conduite à des expériences visant à étudier la nature du transfert et les rapports entre ce dernier et la généralisation. Ces expériences qui examinent le comportement de l'en-

fant placé devant un matériel ingénieux (un jeton à extraire d'un bocal au moyen de crochets qui peuvent s'ajouter et un bonbon à pousser hors d'un disque recouvert de cellophane, sauf en deux petites ouvertures qui se font face), ces expériences, dis-je, ont porté sur 105 petits de deux à neuf ans.

Les essais sont minutieusement décrits et commentés : tâtonnements, invention par représentation mentale, combinaisons de l'esprit, assimilation généralisatrice. Ils montrent que « l'appris n'est pas toujours acquis », que le transfert est l'application du connu à une situation nouvelle et que, chez les très jeunes, il y a « incapacité de manier les éléments pour les grouper pratiquement ». « Le besoin de construire est l'impulsion dominante (et) le transfert constitue une conduite économique... jusqu'au moment où la généralisation est assez puissante pour dominer les effets du transfert et ne pas leur être assujettie. »

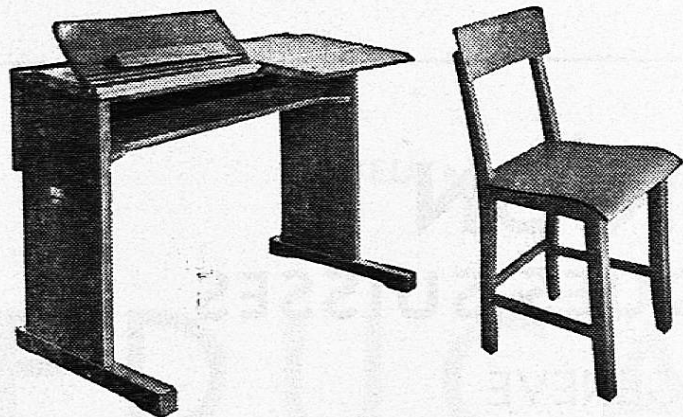
L'auteur conclut que le transfert est une assimilation inconsciente, non réglée et déformante, un processus économique ; que par contre la généralisation est une assimilation consciente et intentionnelle, réglée parce qu'elle conçoit un système de relations, et non déformante ; elle constitue une structure équilibrée.

Transfert et généralisation sont de parenté dissemblable, mais peuvent s'interpénétrer. « Le transfert qui procède du particulier au particulier, entraîne les tâtonnements qui conduisent aux régulations et aux débuts de la généralisation dans l'intelligence pratique. » Or, « les premières opérations généralisatrices se constituent entre six et neuf ans ». Dès lors, c'est « la généralisation qui conduit le transfert, (lequel) persiste comme facilitation, comme instrument d'économie de temps et d'effort ».

Ainsi se trouve éclairé un point important et fort controversé : « les rapports particuliers entre le transfert et la généralisation ».

Al. Ch.





Hunziker Söhne THALWIL

Tél. 051.92.09.13

La fabrique suisse de meubles d'école
(fondée en 1880)

vous livre des **tableaux noirs,**
tables d'écoliers

à des conditions avantageuses

Demandez nos offres

318

AUGUSTE SÉRIEYX:

A travers les chansons de France

trois saynètes enfantines avec accompagnement de piano

"MALBOROUGH"

"LE PRINCE CHARMANT"

"LA MÈRE MICHEL"

Aux Editions Foetisch

Foetisch Frères S.A.

VEVEY

Caroline 5
LAUSANNE

NEUCHÂTEL



PARFAITEMENT MADAME...

ILS SONT SAVOUREUX AUTANT QUE
NUTRITIFS, LES DÉLICIEUX FROMAGES

PETIT NÈGRE „SPÉCIAL“

3/4 GRAS

UNION DE BANQUES SUISSES GENÈVE

Angle rue du Rhône et rue du Commerce
Agence du Molard: 17, rue du Marché
Bureau de change: aéroport Genève-Cointrin



Obligations de Caisse

$2 \frac{1}{2} \%$ à 3 et 4 ans
 3% de 5 à 8 ans

Nous délivrons des Obligations de Caisse à toute personne qui dépose à notre banque, pour un temps déterminé, des fonds pour les faire fructifier.

Nos Obligations de Caisse peuvent être inscrites en tout temps à nos guichets, en coupures de Fr. 500.— ou multiples avec coupons semestriels.

Nos Obligations de Caisse, à l'abri des fluctuations de cours, constituent un placement à court terme d'un **rendement avantageux**.

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables :

Educateur : André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces :

IMPRIMERIE NOUVELLE CH. CORBAZ, S.A., MONTREUX, Place du Marché 7, Tél. 6.27.98

Chèques postaux II b 379

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : Suisse Fr. 10.50 ; Etranger Fr. 12.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

Apéritif **VITAVIN**

à base de plantes et vieux vins généreux
100 % naturel

COMPTOIR DES TISSUS S.A.

MOLARD 6 - GENÈVE

Le spécialiste par excellence

Doublez l'usage de vos vêtements

Un vêtement que vous nous confiez pour le nettoyage ou la teinture est un vêtement qui vous rendra à nouveau les services d'un vêtement neuf!

Service rapide et soigné!

Prix avantageux!

Teintureries Morat
Lyonnaise Réunies S.A.
PULLY

AVENUE GÉNÉRAL GUISAN 85



Collègues,

VOTRE
LUTHIER

Rue
de Bourg
27
Lausanne

Reliure - Brochage

J. CACCIALANZA

Nouvelle adresse:

Rue du Rôtillon 7, Lausanne

Tél. 3 56 21

Accès par le passage sous voûte
rue de Bourg 27

**DU SIMPLE BLOC-NOTE
A LA RELIURE DE LUXE**

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, reçoit
les dépôts de sa clientèle et voue toute son atten-
tion aux affaires qui lui sont confiées.

165 c

m. p. FOETISCH 6 RUE DE BOURG, LAUSANNE

PIANOS
RADIOS
HARMONIUMS

MUSIQUE - GRAMOS - DISQUES
neufs et d'occasion - LOCATIONS